



COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 octobre 2005

Présidence : Monsieur Cédric PILLONEL, Président.

La Municipalité est au complet.

Monsieur le Président souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue les Conseillères et Conseillers, le Syndic et les Municipaux, les représentants de la presse, le public présent, ainsi que les téléspectateurs.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames Barbara CRIBLET, Martine FREY TAILLARD, Karine GRIN, Rachel JOSEPH, Delphine PERRET NAGUIB, Sarah SCAPERROTTA, Messieurs Pascal BLUM, Pierre-François BRAND, Pascal FER, Jean-Paul GIROUD, Raymond GUYAZ, Gérard JUNOD, Jacques LEVAILLANT, Serge LOVEY, Charles-Eugène MOUQUIN, Jean-Noël PASTEUR, André PERRET, Yan ROSSIER, Pierre WYSSBROD.

Se sont excusés : Mesdames Barbara CRIBLET, Martine FREY TAILLARD, Karine GRIN, Rachel JOSEPH, Messieurs Pierre-François BRAND, Pascal FER, Jean-Paul GIROUD, Raymond GUYAZ, Gérard JUNOD, Jacques LEVAILLANT, Serge LOVEY, Charles-Eugène MOUQUIN, Jean-Noël PASTEUR, Pierre WYSSBROD.

Absents : Mesdames Delphine PERRET NAGUIB, Sarah SCAPERROTTA, Messieurs Pascal BLUM, Yan ROSSIER.

Arrivé après l'appel : Monsieur André PERRET.

* * * * *

Monsieur le Président :

L'appel nous apprend que le quorum est atteint et je déclare la séance ouverte.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2005

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. ASSERMENTATIONS**Monsieur le Président :**

Monsieur le Conseiller Bernard SCHALLENBERGER m'a adressé une lettre de démission. Cette dernière m'est parvenue un jour après la séance du Bureau. Je vous en ferai lecture au point 4 de notre ordre du jour.

Monsieur le Conseiller Patrick COSANDEY ayant quitté la commune d'Yverdon-les-Bains, il est réputé démissionnaire, comme l'indique l'article 3 de notre règlement.

Le Conseil communal ayant deux sièges vacants, le Bureau du Conseil a procédé au remplacement des conseillers démissionnaires.

Premier des viennent-ensuite de la liste complémentaire Socialiste, Monsieur Dino PETIT, né en 1956, domicilié Quartier de la Prairie 3, a accepté d'accéder au Conseil communal, en remplacement de Monsieur le Conseiller Patrick COSANDEY.

Deuxième des viennent-ensuite de la liste complémentaire Socialiste, Monsieur Gabriel PISU, né en 1962, domicilié au Coin de Terre 5, a accepté d'accéder au Conseil communal, en remplacement de Monsieur le Conseiller Bernard SCHALLENBERGER.

Je les prie de bien vouloir s'approcher de la table et incite notre assemblée à se lever. Je vais vous lire le serment se trouvant à l'article 6 du Règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Monsieur le Président.

Monsieur Dino PETIT :

«Je le promets».

Monsieur Gabriel PISU :

«Je le promets».

Monsieur le Président :

Messieurs les Conseillers, je vous félicite pour votre accession au Conseil communal et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience riche et agréable. Je vous remets un exemplaire du Règlement de notre Conseil et vous invite à reprendre place dans la salle, à votre convenance.

4. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Comme annoncé au point 3, j'ai reçu en date du 25 septembre la lettre suivante, dont j'ai, il est vrai, quelque peu diminué le suspense.

Monsieur le Président,

En raison de ma prise d'un nouvel emploi, je ne pourrai malheureusement plus honorer mes engagements communaux. Je vous prie de bien vouloir noter la décision que je dois prendre à contre cœur, celle de vous présenter ma démission.

Ces quelques années passées au sein du Conseil communal m'ont permis de vivre quelques épisodes politiques de la vie yverdonnoise. Quelquefois positifs, quelquefois négatifs, mais toujours fort intéressants.

J'y ai également découvert quelques aspects qui démontrent les bienfaits et les limites d'un tel organisme, ainsi que celles de la démocratie dans un cadre devenant de plus en plus difficile à appréhender pour les simples mortels que nous sommes et devant tout ce qui se construit autour de nous.

Pourtant, la réalité est là, il faut travailler avec elle. Aussi, cette lettre est-elle également un vif encouragement à tous mes collègues du présent Conseil de continuer d'œuvrer pour la collectivité.

Merci à toutes et à tous et bon vent à la Commune d'Yverdon-les-Bains.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Bernard SCHALLENBERGER.

Monsieur Bernard SCHALLENBERGER a été assermenté en septembre 2001. Il a fait partie notamment de la Commission de gestion, dont il a été Président en 2003. Je le remercie de son engagement pour notre Commune au sein de ce Conseil et lui souhaite le meilleur pour sa nouvelle activité professionnelle.

* * * * *

Au point 12 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une interpellation de Monsieur le Conseiller Maximilien BERNHARD

- Une motion de Madame la Conseillère Chantal GUIBERT
- Une interpellation de Monsieur le Conseiller Stéphane BALET
- Une question de Monsieur le Conseiller Jean-Marc COUSIN

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le Président :

Monsieur le Syndic souhaite-t-il transmettre des communications au Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Oui, Monsieur le Président.

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser les cordiales salutations de votre Municipalité.

Celle-ci aimerait vous communiquer deux éléments relatifs aux problèmes énergétiques. Tout d'abord un communiqué qui a trait à l'adaptation du prix du gaz naturel. Vous aurez l'occasion de prendre connaissance de ce communiqué demain dans les médias et la Municipalité a jugé légitime de vous en informer en priorité.

COMMUNIQUE

Depuis plusieurs semaines, l'évolution du prix des énergies est l'un des thèmes favori des chroniqueurs des médias écrits ou audiovisuels. Il n'est pas de jour sans mention de la variation du prix du baril d'or noir. Et pourtant, le prix du gaz naturel distribué par le Service des Energies de la ville d'Yverdon-les-Bains est resté stable depuis le 1^{er} janvier de cette année. Certains, sachant que le prix du gaz naturel est lié à celui du pétrole brut, mais avec un décalage temporel et une amplitude plus faible grâce aux contrats d'approvisionnement conclus à long terme, se demandent quand aura lieu la prochaine hausse.

Bien que de nombreux distributeurs aient déjà procédé à des corrections de prix, la Municipalité, fidèle au principe d'adaptation des tarifs énergétiques en début d'année civile, définira la hausse exacte du prix du gaz naturel à la fin de l'année 2005. En effet, afin d'éviter des frais de relevés de compteurs intermédiaires importants – plusieurs dizaines de milliers de francs – elle entend effectuer l'adaptation nécessaire sur la base des prévisions de son fournisseur de fin décembre, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006.

Face à la volatilité des prix sur le marché des énergies et aux incertitudes influençant ces derniers (facteurs économiques, politiques, météorologiques, spéculatifs), il n'est pas possible de prévoir aujourd'hui l'ampleur de la hausse, mais celle-ci sera certainement sensible et se situera probablement entre 15 et 20%.

La Municipalité ne peut donc que recommander à chacun d'utiliser l'énergie à bon escient et de ne pas hésiter à contacter les professionnels de la branche, ou votre Service des Energies, pour toute question relative aux appareils de chauffage ou à leur consommation.

* * * * *

La deuxième Communication est relative à la signature de la convention d'actionnaires destinée à maintenir la société anonyme Compagnie vaudoise d'électricité/Romande Energie en mains publiques.

Là également, vous avez pris connaissance dans la presse, il y a peut-être une quinzaine de jours, du fait que la ville d'Yverdon-les-Bains a ratifié cette convention et je vous apporte quelques éléments d'information à ce sujet.

Dans sa séance du 16 septembre 2005, la Municipalité a décidé de signer la convention d'actionnaires destinée à maintenir la société anonyme Compagnie vaudoise d'électricité/Romande Energie en mains publiques.

La Municipalité a pris sa décision en se fondant sur l'argumentaire qu'elle vous transmettra en annexe de cette convention pour information.

Bien évidemment, je ne vais pas vous lire cet argumentaire en entier, il contient six pages, mais j'aimerais quand même peut-être retenir votre attention sur quatre passages. Tout d'abord, le contexte général :

« Sur le plan européen, la libéralisation du marché de l'électricité a entraîné de nombreuses concentrations et une poignée de grandes entreprises dominant aujourd'hui le secteur. La Suisse et ses ressources hydrauliques suscitent des convoitises. Laisser des acteurs étrangers entrer de force dans le groupe CVE/RE reviendrait à leur remettre les clés de l'approvisionnement en électricité de toute la Suisse romande, avec les risques que cela comporte en termes de fiabilité et de prix. L'enjeu consiste donc à garder la maîtrise du patrimoine et des ressources hydroélectriques constitués au prix d'énormes efforts et risques par des visionnaires à l'esprit d'innovation et d'entreprise qui sont parvenus à rassembler la Suisse romande autour de réalisations ambitieuses ».

Ensuite, je souhaiterais vous dire deux mots sur les aspects stratégiques liés à cette convention :

« Convaincue de l'importance de conserver le groupe CVE/RE en mains publiques et consciente des risques liés à la vente des actions de cette compagnie, la Municipalité a participé à un groupe de réflexion réunissant les principales communes actionnaires, ainsi que le canton. » C'est Monsieur le Municipal Charles FORESTIER qui a représenté notre Municipalité dans ce groupe de travail. « Plusieurs séances ont eu lieu et suite à de nombreux contacts, une unité de vues s'est dégagée des entretiens. La stratégie mise en place a abouti à la rédaction d'un projet de convention d'actionnaires réunissant l'Etat de Vaud, la BCV et 53 communes vaudoises », dont bien sûr Yverdon-les-Bains. « Le cercle de ces partenaires atteint le seuil de 51,18% du capital-actions du groupe CVE/RE.

Cette convention d'actionnaires a pour objet l'octroi réciproque d'un droit de préemption pour tout ou partie des titres détenus par les actionnaires appelés à signer la convention. Elle fixe les modalités de l'exercice du droit de préemption entre les parties signataires et prévoit des règles fixant les prix (cours moyen du titre sur les 12 mois précédant la date de l'offre formulée par le cédant), le délai pour exercer le droit, la répartition des titres lorsque plusieurs actionnaires exercent leurs droits de préemption et un système visant au maintien des droits de préemption entre entité de droit public ».

Enfin, pourquoi la Municipalité a-t-elle signé cette convention sans en référer à votre Conseil ? Voici les raisons :

« La conclusion d'une convention d'actionnaires relève de la compétence de la Municipalité. En effet, par le biais de cette convention, il s'agit de formaliser et de préciser une restriction au transfert de certains titres détenus par la Commune. Cette restriction existe déjà sur la base des statuts de la CVE/RE.

La loi sur les communes du 28 février 1956 prévoit que les placements de capitaux relèvent de la compétence du Conseil communal pour autant qu'ils ne soient pas de la compétence de la Municipalité » ... je lis ! « Cette répartition de compétence concerne l'achat, la vente ou le rachat de valeurs mobilières, telles que les actions. La signature de la présente convention d'actionnaires ne s'apparente pas à ce cas de figure. Il n'y est nullement question d'acheter, de vendre ou de procéder au rachat des actions propriété de la commune. Il n'est dès lors pas nécessaire de présenter un préavis sur cet objet au Conseil communal.

Ce point de vue est renforcé par le fait que le Conseil d'Etat du canton de Vaud est, au terme d'une analyse juridique effectuée par ses services, lui aussi compétent pour signer la convention d'actionnaires sans devoir en demander l'autorisation au Grand Conseil ».

C'est donc une affaire qui reste en mains des Exécutifs, aussi bien communaux que cantonal.

Voilà, Mesdames et Messieurs, quelques extraits de cette Communication, dont je vous souhaite bien sûr une excellente lecture à réception de celle-ci.

J'en ai terminé, Monsieur le Président.

6. PRÉAVIS NO 25/05 CONCERNANT L'OCTROI D'UNE SUBVENTION COMMUNALE EXTRAORDINAIRE DE FR. 390'000.- POUR L'ASSOCIATION TOM POUCE SUITE À L'OUVERTURE DE LA GARDERIE « LES GOÉLANDS ». (MONSIEUR JEAN-CLAUDE RUCHET, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Jean-Claude RUCHET ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Rachel JOSEPH, Messieurs Walter MÜLLER, Jean-Noël PASTEUR, Jean-Claude RUCHET, Dominique VIQUERAT, Bart WIND.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

La Commission des finances a étudié ce préavis sous son aspect financier. Elle a obtenu l'audit de la fiduciaire mandatée par la Municipalité et elle a entendu lors de sa dernière séance les représentants de la Municipalité de cette Association. Ceux-ci lui ont donné certaines informations et éclaircissements supplémentaires :

- Les comités de l'Association Tom Pouce et de la Fondation Tom Pouce ne seront plus composés des mêmes personnes ;
- la Fondation changera de nom ;
- l'immeuble est maintenant propriété de la Fondation ;
- un administrateur a été engagé à 80% ;
- les comptes seront dorénavant contrôlés par une fiduciaire.

La COFI a aussi l'assurance que des tableaux de bords réguliers seront remis à la Commune. De ce fait, elle vous recommande d'accepter ce préavis no 25.

Monsieur Dominique VIQUERAT :

Ma question s'adresse à Madame la Municipale Hélène GRAND.

Lors de la séance de commission du 16 août, je me suis inquiété de la situation du personnel de ces crèches, ainsi que de celles des parents-clients de celles-ci, qui devaient attendre avec impatience la décision de notre Conseil pour connaître le sort qui allait leur être réservé. En effet, selon le tableau des liquidités de la page 5 du présent préavis, l'Association devrait être en cessation de paiement depuis août déjà. Comme nous sommes en octobre et qu'aucune décision n'a encore été prise, vous comprendrez donc que mon inquiétude ne peut que toujours être présente. Dès lors, je désire connaître la situation à ce jour, non pas de façon détaillée, mais savoir simplement comment l'Association a pu faire face à ses obligations jusqu'à aujourd'hui ?

De plus, je désire savoir si la subvention de la Loterie Romande mentionnée en page 6 a été versée ? Si oui, quel est son montant ?

Je remercie Madame la Municipale pour ses éclaircissements.

Madame la Municipale Hélène GRAND :

Je remercie Monsieur VIQUERAT pour sa question.

Il était convenu, d'entente entre la Commission qui a siégé et la Commission des finances que dans la mesure où les salaires devaient être aussi versés le mois dernier, la Commune fasse une avance de fonds d'une certaine somme, afin que ces salaires de septembre puissent être versés, ce qui a été fait.

En ce qui concerne le versement de la Loterie Romande, à ma connaissance, il a été versé. Par contre, je ne sais pas de quelle somme il s'agit. Je ne peux donc pas vous répondre, mais je m'engage à le faire dans une séance ultérieure.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

La Commission des finances a été informée qu'un versement de Fr. 100'000.- a été effectué.

Monsieur Dominique VIQUERAT :

Je remercie Madame la Municipale, ainsi que Monsieur ROMAILLER, pour ces réponses.

Madame Adine PERRET :

J'ai entendu dire qu'un versement de Fr. 120'000.- avait été payé à la Directrice comme indemnité de départ. Je suis étonnée que ni le préavis, ni le rapport de la Commission n'en parle. Pourquoi et est-ce qu'on le trouve éventuellement dans le budget ?

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Je suis surpris que vous n'en ayez pas parlé dans les groupes. Il y a des choses qui ont été expliquées à la Commission des finances et qu'il n'est pas nécessaire d'expliquer à tout le monde. S'il faut expliquer certaines choses, cela peut se faire, mais ce n'est pas mon rôle.

Je regrette que ces discussions n'aient pas eu lieu dans les groupes.

Madame Adine PERRET :

Je suis un peu surprise de cette réponse de Monsieur ROMAILLER. Je trouve que certaines choses doivent être expliquées.

Par ailleurs, je suis quand même surprise de voir que la Commune est représentée dans cette garderie et qu'elle ne soit pas représentée par des gens plus compétents, qui ne savent pas voir venir les problèmes. Je trouve cela très regrettable.

Madame la Municipale Hélène GRAND :

Madame la Conseillère, j'espère qu'aux prochaines élections vous serez élue et que vous pourrez représenter la Commune dans cette Commission et que vous serez plus compétente que moi-même.

Ceci dit, je crois que vous entrez là dans un domaine de la sphère privée. Vous savez que les crèches, Tom Pouce et Oasis, avant de reprendre la garderie des Bisounours, sont toujours gérées par une association privée. Vous savez que la Directrice, qui a pris sa retraite anticipée, a donné beaucoup d'années de sa vie à cette crèche et du fait qu'elle a pris sa retraite anticipée, l'autorité a décidé de lui octroyer, pour compenser son manque de caisse de retraite, donc manque de cotisations durant sa carrière de directrice, une certaine somme pour lui permettre d'arriver jusqu'à l'AVS dans des conditions normales.

Je pense qu'on peut arrêter ici les explications. Si vous voulez des explications plus précises, je vous les donnerai en privé, mais il faut aussi reconnaître les compétences et le bienfait de Madame la directrice pendant toutes ces années où elle a travaillé dans ce domaine et je trouve que c'est un peu indécent de venir parler de ces choses-là maintenant. Ce n'est pas la Commune qui a versé cette somme, cela a été fait avant cette situation, avec l'accord de tout le comité – je n'étais pas seule, mais j'ai aussi été d'accord et je l'assume entièrement – et je vous prie d'accepter cette explication telle quelle.

Madame Adine PERRET :

Je ne conteste pas cette indemnité de départ. La seule chose que je conteste, c'est qu'on ne nous la mentionne pas ; c'est une question de transparence.

La parole n'est plus demandée et **cet article 1 est accepté à une forte majorité.**

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à une forte majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur Dominique VIQUERAT :

Personnellement, je soutiens ce préavis ; je l'ai toujours soutenu, en Commission également. J'ai eu l'occasion de le dire, j'ai pensé effectivement qu'il y avait eu des manquements au niveau du contrôle et souhaite qu'à l'avenir, notre Municipale déléguée à ces crèches fasse vraiment très attention à la situation. Je l'ai déjà dit, le fait de nous trouver devant le fait accompli et d'arriver à une situation très difficile pour ces crèches me dérange.

Je souhaite que nous votions ce crédit et j'espère qu'à l'avenir, la situation puisse être contrôlée d'une façon très serrée. Je vous remercie.

Monsieur Jean-Louis KLAUS :

J'aimerais vous expliquer ma courageuse abstention lors de ce préavis.

Je crois qu'il ne faut pas chercher des coupables, il faut essayer de trouver des solutions... c'est ce qu'on me dit tous les jours à mon poste de travail : il ne faut pas venir avec des problèmes, il faut venir avec des solutions !

J'ose esquisser une solution. Je crois que dans notre Municipalité d'aujourd'hui et de demain, quelles que soient les capacités de ses Municipaux, lorsqu'ils se rendent dans ces sociétés pour faire une représentation et repartir avec le budget sous le bras et les comptes de l'année précédente, il faut admettre qu'ils ne sont pas forcément au top pour analyser les comptes de ces sociétés. C'est un domaine précis et je pense que nous devrions, dans le cadre de la Municipalité, avoir une approche beaucoup plus professionnelle de ces sociétés dans lesquelles, ne l'oublions pas, nous mettons de l'argent, nous cautionnons.

J'ose donner un conseil d'ami à Monsieur le Syndic : je crois, Monsieur le Syndic, qu'il vous faut vous adjoindre dorénavant une personne ou des compétences précises pour analyser chaque année partout où la commune subventionne ou donne de l'argent, afin de réagir en amont et pas de venir ce soir avec Fr. 300'000.- On parle toujours du ménage communal, mettez-vous à la place des ménagères d'Yverdon-les-Bains, des ménagers aussi, quand on arrive ainsi à la fin de l'année et qu'on dit qu'il manque Fr. 300'000.-, je crois Mesdames et Messieurs les Conseillers, que cela ne doit plus se reproduire. J'aimerais bien entendre Monsieur le Syndic, afin de savoir ce qu'il pense de cette idée.

Monsieur Jacques SPERTINI :

Je crois que le Conseiller KLAUS a une bonne idée et je le dis ouvertement, bien qu'il ne soit pas assis sur le même bord que moi !

La Commission des finances est une commission technique, mais elle est également formée de politiques, il faut le savoir. Notre avis, au Conseil communal, devrait dans certains cas s'appuyer sur un rapport neutre, c'est-à-dire un audit. Certes, les comptes nous sont soumis, mais ils pourraient, je dis bien « pourraient », traduire une réalité toute différente.

Il y a donc un risque, soulevé du reste par la fiduciaire qui contrôle nos comptes annuels, au sujet des cautionnements. J'appuie donc Monsieur KLAUS au sujet des problèmes que pourraient poser les cautionnements, ou le cas que nous avons examiné ce soir, ou celui que nous avons examiné ce printemps au sujet d'une autre société sportive, ou encore tout autre cas semblable.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je crois que c'est tout à l'honneur de Monsieur le Conseiller KLAUS de se préoccuper du suivi pointu de ces problèmes financiers.

J'aimerais tout d'abord rassurer le Conseil en disant que nous avons, au Service des Finances, des personnes très compétentes, qui sont vigilantes et qui suivent attentivement toutes les représentations des Associations dans lesquelles les finances communales sont engagées. Dès qu'une suspicion, un doute ou une interrogation se présentent, le Chef des Finances tire la sonnette d'alarme tout d'abord auprès du Municipal et ensuite, celui-ci relaie auprès de la Municipalité s'il y a lieu.

C'est précisément ce qui s'est passé dans le cas de Tom Pouce où là, d'emblée, la Municipalité a demandé un audit auprès de la fiduciaire qui contrôle les finances communales. D'ailleurs, dans le cadre du contrôle annuel de ses finances communales, la Municipalité propose chaque année à la Commission des finances, outre les contrôles légaux usuels, un certain nombre de contrôles. On ne peut pas bien sûr tout contrôler, mais en fonction de ses observations durant l'année, elle dirige en quelque sorte la fiduciaire, avec l'accord de la Commission des finances, vers ces contrôles.

Je crois aussi pouvoir affirmer que la représentation de la Municipalité dans diverses sociétés fait constater que celles-ci sont très souvent suivies et font l'objet d'un audit annuel des finances. Systématiquement, lorsque la Municipalité doit se prononcer sur un problème financier, elle réclame des comptes. Je crois que c'est un instinct au sein de l'Exécutif et comme je vous le disais au début de mon intervention, on peut effectivement se doter des compétences d'une fiduciaire de cas en cas.

Je crois pouvoir vous rassurer, Monsieur le Conseiller KLAUS, la Municipalité est vigilante et fait au mieux dans le domaine du contrôle et de ses engagements financiers.

Madame la Municipale Hélène GRAND :

J'aimerais rajouter quelque chose qui concerne particulièrement Tom Pouce. Les conditions de sauvetage des Bisounours étaient imprévisibles, mais la situation est maintenant stabilisée. La Ville reprend à sa charge le paiement des charges sociales, mais non les autres dettes de l'Association des Bisounours.

Un autre point est important ; la défection de Monsieur le Conseiller d'Etat Pascal BROULIS, qui a retiré la participation de l'Etat aux projets de crèches pour des raisons budgétaires, a provoqué une situation imprévisible et a amené à la demande du crédit supplémentaire d'aujourd'hui.

La gestion financière et son suivi étaient auparavant assurés par le centre ORIPH. Vu l'importance des sommes engagées actuellement, le mandat sera confié à des professionnels de la branche. Je signale tout de même que les comptes étaient contrôlés par un professionnel de notre Commune, indépendamment de la représentation municipale dans l'Association. La nouvelle organisation devrait donc permettre une saine gestion et de telles surprises ne se renouvelleront pas à l'avenir.

Monsieur Jean-Louis KLAUS :

Je vous ai bien entendu, Monsieur le Syndic, mais si vraiment votre sonnette d'alarme avait résonné, selon la vitesse du son, on aurait dû entendre bien avant que cela n'allait pas. Je pense qu'au début de l'année, ça coïncitait déjà, ou même l'année passée. Or, la sonnette, visiblement, avait un bruit quelque peu sourd

La parole n'est plus demandée et **ce préavis no 25 est accepté à une forte majorité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un complément au budget 2005 de Fr. 390'000.- est accordé à la Municipalité à titre de supplément à l'aide communale aux crèches-garderies.

Article 2 : Ce montant sera repris formellement dans la deuxième série de compléments au budget 2005.

7. PRÉAVIS NO 26/05 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR L'ACQUISITION ET LA PERTE DE LA BOURGEOISIE DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS (MONSIEUR CHRISTIAN PAULI, RAPPORTEUR).

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Christian PAULI ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Mesdames Gloria CAPT, Adine PERRET, Françoise WEISSBRODT, Messieurs Raymond GUYAZ, Jean-Jacques HERZOG, Claude JACCARD, Christian PAULI.

Monsieur le Président :

Je prie les Conseillères et Conseillers de prendre leur préavis à la page 12. Je donnerai lecture uniquement des titres des articles, à moins que quelqu'un ne demande la lecture intégrale.

Cela ne semble pas être le cas, je vous remercie.

Art. 9 Commissions des naturalisations

Monsieur le Président :

Nous sommes, à l'article 9, en présence d'un amendement de la Commission qui propose, au 5^{ème} paragraphe, de remplacer : « La Commission se subdivise en sous-commissions pour procéder aux auditions sous la présidence du délégué de la Municipalité ; la représentation proportionnelle des groupes politiques doit être assurée au sein de la sous-commission » par le texte suivant : « La Commission **peut se subdiviser** en sous-commissions pour procéder aux auditions sous la présidence du délégué de la Municipalité ; la représentation proportionnelle des groupes politiques doit être assurée au sein de **chaque** sous-commission ». J'ouvre la discussion sur cet amendement.

La parole n'est pas demandée et **cet amendement proposé par la Commission est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

Art. 14 Naturalisations facilitées

Monsieur le Président :

Nous sommes également en présence d'un amendement de la Commission qui suggère, au troisième alinéa de remplacer : « Dans les procédures de naturalisation facilitée précitées, le dossier complet au sens de l'article 4 ci-dessus est communiqué à la police municipale pour préavis sommaire sur la situation du candidat », par « Dans les procédures de naturalisation facilitée précitées, le dossier complet au sens de l'article 4 ci-dessus est communiqué à la police municipale pour **un contrôle** sommaire **de** la situation du candidat »

J'ouvre la discussion sur cet amendement.

La parole n'est pas demandée et **cet amendement proposé par la Commission est accepté à l'unanimité.**

La discussion est ouverte sur l'article 1 amendé : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

L'article 2 n'appelant pas à votation, la discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

La parole n'est pas demandée et **ce préavis no 26 amendé est accepté à l'unanimité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 amendé : Le règlement sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la commune est adopté conformément au projet exposé ci-dessus, **amendé à ses articles 9 et 14.**

Article 2 : L'approbation du Département des Institutions et Relations Extérieures (DIRE) est réservée.

8. PRÉAVIS NO 27/05 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 3'083'000.- POUR LA RÉALISATION DES ÉTAPES B ET E DU PLAN DIRECTEUR DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ (ALIMENTATION HT-MT), DES ÉTAPES 8 ET 9 DU MÊME PLAN (DISTRIBUTION MT) ET POUR L'INTRODUCTION DE LA TÉLÉGESTION DU RÉSEAU HT-MT. (MONSIEUR JEAN-DAVID CHAPUIS, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Jean-David CHAPUIS ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Madame Joëlle MONNIN, Messieurs Jean-David CHAPUIS, Pascal FER, Jacques FIVAZ, Olivier MAIBACH, Jean-Hugues SCHÜLÉ, Jean-François TROYON.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité moins une abstention.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité moins une abstention.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité moins une abstention.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée et ce préavis est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre la réalisation des étapes B et E du plan directeur du réseau d'électricité (alimentation HT-MT), des étapes 8 et 9 du même plan (distribution MT) et l'introduction de la télégestion du réseau HT-MT;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 3'083'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 4176 « HT-MT étapes B et E, 8 et 9 » pour être amortie en 20 ans au plus.

9. PRÉAVIS NO 30/05 CONCERNANT 19 DEMANDES DE NATURALISATION PRÉSENTÉES PAR MESDEMOISELLES, MESDAMES ET MESSIEURS : THIERRY CARBONELL, IVO DAIDZIC, FEBRONIA DI BERNARDO, MURIZ DJURDJEVIC, MINELA HODZIC, JELA JURKIK, MARIE GILBERTE MARCELLO, SENADA MEMEDOVA, SELMIRA MUMINOVIC, ROLINE NKUNGA, HÉLÈNE CAROLINE PERCEVAL, PIRIYANGA RAVEENDRAN, EMINA SABIC, TONY STÉPHANE SCHIRINZI, SENAD SELIMOVIC, RAMIZ SHANOUDA, SLOBODANKA STOJANOVIC, MELDISA TALOVIC, MERSUDIN TALOVIC. (MADAME MARCELINE MILLIoud, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS, RAPPORTRICE)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie des rapports concernant chaque candidat, Madame Marceline MILLIoud attire en préambule l'attention sur la nouveauté du formulaire de rapport accepté par le Canton, puis donne lecture des conclusions du rapport final de la Commission.

La discussion est ouverte sur l'article unique :

Monsieur le Président :

La discussion n'étant pas demandée, nous passons au vote à bulletin secret. Conformément à notre décision du 3 février, nous ferons une pause pour le dépouillement du scrutin. Je prie les huissiers de distribuer les bulletins de vote aux membres du Conseil.

Les huissiers distribuent les bulletins de vote. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Les huissiers récoltent les bulletins.

Monsieur le Président :

Je lève la séance pour vingt minutes de pause. Vous avez des rafraîchissements à disposition.

Résultats

Bulletins délivrés : 82

Bulletins rentrés : 82

Candidats	Bul. blancs	Bul. nuls	Bul. valables	Majorité Absolue	OUI	NON
1^{er} candidat : Monsieur Thierry CARBONELL	2	0	82	42	75	5
2^e candidat : Monsieur Ivo DAIDZIC	2	0	82	42	64	16

Candidats	Bul. blancs	Bul. nuls	Bul. valables	Majorité Absolue	OUI	NON
<u>3^e candidat</u> : Madame Febronia Di BERNARDO	1	1	81	41	69	11
<u>4^e candidat</u> : Mademoiselle Muriz DJURDJEVIC	2	0	82	42	65	15
<u>5^e candidat</u> : Mademoiselle Minela HODZIC	2	0	82	42	65	15
<u>6^e candidat</u> : Mademoiselle Jela JURKIC	2	0	82	42	65	15
<u>7^e candidat</u> : Mademoiselle Marie Gilberte MARCELLO	1	0	82	42	74	7
<u>8^e candidat</u> : Mademoiselle Senada MEMEDOVA	2	0	82	42	68	12
<u>9^e candidat</u> : Mademoiselle Selmira MUMINOVIC	2	0	82	42	64	16
<u>10^e candidat</u> : Mademoiselle Roline NKUNGA	3	0	82	42	68	11
<u>11^e candidat</u> : Madame Hélène Caroline PERCEVAL	1	0	82	42	72	9
<u>12^e candidat</u> : Monsieur Piriyanga RAVEENDRAN	2	0	82	42	72	8
<u>13^e candidat</u> : Mademoiselle Emina SABIC	2	0	82	42	65	15
<u>14^e candidat</u> : Monsieur Tony Stéphane SCHIRINZI, son épouse Giuliana SCHIRINZI née DI PENDIMA et aux enfants Gianni et Alexandre	1	0	82	42	74	7
<u>15^e candidat</u> : Monsieur Senad SELIMOVIC	2	0	82	42	64	16
<u>16^e candidat</u> : Monsieur Ramiz SHANOUDA	2	0	82	42	71	9
<u>17^e candidat</u> : Madame Slobodanka STOJANOVIC	2	0	82	42	58	22

Candidats	Bul. blancs	Bul. nuls	Bul. valables	Majorité Absolue	OUI	NON
18 ^e candidat : Mademoiselle Meldisa TALOVIC	2	0	82	42	65	15
19 ^e candidat : Monsieur Mersudin TALOVIC	1	0	82	42	66	15

Monsieur le Président :

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, je félicite tous ces candidats pour leur accession à la bourgeoisie de notre Commune et les encourage vivement à faire usage de leurs nouveaux droits politiques.

Je vous rappelle, afin que votre vote ne soit pas considéré comme blanc, qu'il convient de mettre une croix dans la case et non un trait vertical de haut en bas.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des naturalisations, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée aux candidats suivants et, si le cas y échoit, aux membres de leur famille inclus dans la demande :

1^{er} candidat : Monsieur Thierry CARBONELL

2^e candidat : Monsieur Ivo DAIDZIC

3^e candidat : Madame Febronia Di BERNARDO

4^e candidat : Mademoiselle Muriz DJURDJEVIC

5^e candidat : Mademoiselle Minela HODZIC

6^e candidat : Mademoiselle Jela JURKIC

- 7^e candidat : Mademoiselle Marie Gilberte MARCELLO
- 8^e candidat : Mademoiselle Senada MEMEDOVA
- 9^e candidat : Mademoiselle Selmira MUMINOVIC
- 10^e candidat : Mademoiselle Roline NKUNGA
- 11^e candidat : Madame Hélène Caroline PERCEVAL
- 12^e candidat : Monsieur Piriyaanga RAVEENDRAN
- 13^e candidat : Mademoiselle Emina SABIC
- 14^e candidat : Monsieur Tony Stéphane SCHIRINZI,
son épouse Giuliana SCHIRINZI née DI PENDIMA
et aux enfants Gianni et Alexandre
- 15^e candidat : Monsieur Senad SELIMOVIC
- 16^e candidat : Monsieur Ramiz SHANOUDA
- 17^e candidat : Madame Slobodanka STOJANOVIC
- 18^e candidat : Mademoiselle Meldisa TALOVIC
- 19^e candidat : Monsieur Mersudin TALOVIC

10. PRÉAVIS NO 28/05 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 294'000.- POUR LA REMISE À NEUF DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DE LA COLONIE DE VACANCES DE MAUBORGET. (MADAME IRÈNE KELLER, RAPPOTRICE)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Madame Irène KELLER ne donne lecture que des conclusions de celui-ci.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Chantal GUIBERT, Irène KELLER, Françoise WEISSBRODT, Pierre HUNKELER, Gilles VERDON.

Absents : Messieurs David GRANDJEAN et Thierry PIDOUX.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

La discussion est ouverte sur l'article 3 :**Monsieur le Président :**

Sur cet article, nous avons un amendement de la Commission, qui propose l'article suivant :

Article 3 amendé : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3533 « Chauffage Mauborget » et amortie par prélèvement **de Fr. 50'000.-** au fonds n° 928.1801.01 « Fonds pour les énergies renouvelables » **et le solde de Fr. 244'000.- au fonds des rénovations.**

La discussion est ouverte sur cet article 3 et sur cet amendement.

Monsieur Jacques SPERTINI :

On a pris, dans la précipitation lors d'une précédente séance, la décision d'affecter le produit de la vente des actions à un fonds « Energies renouvelables », sans préciser quand et comment on pourrait utiliser ce fonds, étant donné qu'il peut y avoir des interprétations différentes.

Il peut y avoir une interprétation qui dirait que l'entier de l'installation, puisqu'il s'agit de chauffage à bois, peut être prélevé dans le fonds, ou une autre interprétation, qui dirait que seule la différence, la plus-value peut être prélevée dans ce fonds. Dans un cas comme dans l'autre, cela ne change pas le résultat, puisque qu'on prélève au fonds, cela ne touche pas, cela n'augmente pas les charges.

Il ne faut pas oublier que ce soir, la décision que nous prendrons créera un précédent pour les utilisations futures.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Pour aller dans le sens de l'intervention de Monsieur le Conseiller SPERTINI, il est vrai que la Municipalité n'a pas à ce jour, ratifié le règlement d'utilisation de ce fonds. Elle ne dispose donc pas des critères nécessaires à l'examen des investissements qui pourraient répondre à ce fonds dit des « Energies renouvelables », raison pour laquelle elle se rallie à l'amendement de la Commission.

Par contre, il y a un problème avec le solde Fr. 244'000.-, où la Commission vous propose de le prélever au fonds des rénovations. Je rappelle qu'on a bien un fonds des rénovations, mais pour les HLM, on en a d'ailleurs parlé à plusieurs reprises. Là, la Municipalité vous propose de financer les Fr. 244'000.- restants par la trésorerie générale avec un amortissement en 10 ans, comme cela se fait pour ce type d'investissement.

Monsieur le Président :

Je vous rappelle que la Municipalité n'est pas habilitée à déposer des amendements sur ses propres préavis ; il faut donc que cela soit repris par le Conseil ou par la Commission.

Monsieur André PERRET :

Je propose un sous-amendement à l'amendement, à savoir à la dernière phrase : « ... **le solde de Fr. 244'000.- soit pris en charge par la trésorerie générale** ».

Madame Adine PERRET :

J'ai une question : si on le prend par la trésorerie générale, est-ce qu'il y a un amortissement et quel est l'amortissement prévu ?

Monsieur Christian PAULI :

Le sous-amendement proposé est malheureusement incomplet et si on suit la proposition de Monsieur le Syndic, il faut rajouter quelque chose et il s'agira alors d'un sous sous-amendement ; la fin de l'article sera donc libellé comme suit : « ... **et le solde de Fr. 244'000.- par la trésorerie générale et amorti en 10 ans** ».

Ainsi, on est complet, on parle de tout et ce sous sous-amendement est acceptable.

Monsieur le Président :

Est-ce que Monsieur PERRET se rallie à cette nouvelle version de cet amendement, ce qui nous évite un vote ?

Monsieur André PERRET :

Je suis tout à fait d'accord avec ce sous sous-amendement !

Monsieur le Président :

Nous n'aurons donc que deux votes, à moins que la Commission ne se rallie aussi au sous-amendement, ce qui évitera un vote supplémentaire.

Madame Irène KELLER :

Personnellement, je peux tout à fait me rallier à ce sous-amendement, mais je ne sais pas ce que pense les autres membres de la Commission ; je suggère de voter démocratiquement.

Monsieur le Président :

Nous voterons donc selon votre suggestion.

Ce sous-amendement est accepté à une forte majorité.

Monsieur le Président :

Vous venez d'accepter ce sous-amendement qui modifie l'amendement. Nous allons donc maintenant opposer formellement l'amendement avec l'article. Celles et ceux qui acceptent l'amendement qui a intégré le sous-amendement à l'article 3 sont priés de le faire savoir en levant la main.

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président :

Vous venez de préférer cet amendement modifié par le sous-amendement, à l'article 3 de la Commission.

Il nous reste à savoir si vous acceptez d'inscrire un article 3 dans ce préavis, c'est pourquoi je vous fais voter sur le texte que nous avons voté tout à l'heure, à savoir si vous acceptez cet article 3.

Cet article 3 amendé est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président :

Je dois vous avouer que le règlement est strict et que malheureusement, même si on est tous d'accord, le chemin est particulièrement sinueux pour y arriver.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée et ce préavis no 28 amendé est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à procéder à la remise à neuf des installations de chauffage de la colonie de vacances de Mauborget en y installant un chauffage à bois, couplé à des capteurs solaires pour la production d'eau chaude;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 294'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 3 amendé : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3533 « Chauffage Mauborget » et amortie par prélèvement de **Fr. 50'000.-** au fonds n° 928.1801.01 « Fonds pour les énergies renouvelables » **et le solde de Fr. 244'000.- par la trésorerie générale et amorti en 10 ans.**

<p>11. PRÉAVIS NO 29/05 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 735'000.- POUR LE CURAGE DES CANALISATIONS PRINCIPALES DU RÉSEAU DES COLLECTEURS EU. (MONSIEUR GUY ANGELOZ, RAPPORTEUR)</p>

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Guy ANGELOZ ne donne lecture que des conclusions de celui-ci.

La Commission était composée de : Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Messieurs Guy ANGELOZ, Pedro CAMPS, Jean-Pierre CHAPUIS, Jacques FIVAZ, Jean-Noël PASTEUR, Vassilis VENIZELOS.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur André PERRET :

Trois quarts de millions pour curer des canalisations, c'est une belle somme ! Et ceci d'autant plus que ce curage est prévu en une étape ; de plus, ce ne sont que les canalisations principales du réseau. Je ne sais pas ce que cela représente en pourcent sur l'ensemble du réseau, mais j'imagine un pourcentage relativement faible.

Nous sommes équipés d'un camion hydrocureur. Serait-il possible de compléter l'équipement de ce camion et de pouvoir faire du curage de canalisations, ceci de manière plus régulière et dans le cadre des entretiens généraux communaux, ce qui permettrait peut-être d'éviter de faire une grosse intervention, et ceci à des périodes très éloignées l'une de l'autre ? Cela permettrait, selon les besoins, de curer certains endroits plus que d'autres, parce que j'imagine que l'entretien n'est pas le même selon la situation géographique des canalisations, en particulier si les pentes sont très faibles, il y a certainement plus de dépôt que lorsque les pentes sont très fortes.

J'aimerais poser la question à la Municipalité, à savoir si cette variante-là, ou cette possibilité-là a été étudiée dans le cadre des réflexions qui ont été menées pour le curage des canalisations ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Pourquoi faire un curage des canalisations principales, donc des quatre canalisations qui sont situées sous les quatre cours d'eau : Mujon, Buron, Canal oriental et la Thièle ? La raison est qu'il y a environ 75 ans que ce curage n'a pas été effectué. Ces canalisations ont été remises au goût du jour par l'avancement de notre PGEE et nous avons décidé de passer des caméras dans ces canalisations pour examiner les dégâts et s'il était nécessaire de faire ce travail dans un proche avenir.

Nos investigations nous ont portés à entreprendre sans retard ces travaux et c'est pourquoi nous avons décidé d'émettre ce préavis. L'aide d'une entreprise privée a été sollicitée, étant donné que notre équipement est prévu pour des curages normaux. Pour les travaux spécifiques comme des interventions dans des conduites sous des cours d'eau, le matériel est plus puissant et beaucoup plus sophistiqué. Le travail est réalisé pour environ 20 ans au minimum, avec une fourchette de 18 à 25 ans, c'est le temps qui nous le dira, par les auscultations que nous ferons plus fréquemment que par le passé. Il est totalement déraisonnable de s'équiper pour une campagne et la collaboration avec une entreprise privée est indispensable dans cette situation.

J'espère avoir répondu à votre question Monsieur le Conseiller PERRET.

Monsieur André PERRET :

C'est vrai qu'il serait déraisonnable de s'équiper d'une pompe pour une seule et unique campagne, cela je le concède tout à fait.

Si je vous ai bien compris, Monsieur le Municipal, ce qu'on cherche d'abord à faire, c'est une inspection des canalisations et pour pouvoir les inspecter, on les purge avant. C'est plus de l'inspection qui me paraît importante dans le cas précis et ce n'est donc pas une volonté de faire un entretien régulier, parce qu'en lisant le rapport de la Commission, il est dit : « Néanmoins, le curage partiel devra être envisagé tous les 15 ans ». J'imaginai qu'il allait y avoir une certaine répétitivité de ces travaux, d'où mon intervention. Il est clair que s'il s'agit d'une action unique et que la prochaine se situe dans 20 à 25 ans.... Je dirai que s'il y a 75 ans que nos canalisations attendent et cela peut être très distendu comme marge. C'est donc tout à fait une opportunité de le faire exécuter par une maison spécialisée.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Pour compléter ma réponse et satisfaire le Conseiller PERRET, nous avons, dans un premier temps, fait des demandes d'offres pour que le travail soit totalement effectué par une société privée.

Au fur et à mesure des investigations, nous avons prévu le personnel du Service des Travaux et de l'Environnement pour environ 500 heures, Fr. 150'000.-, afin de perfectionner aussi notre équipe de curage à des travaux plus lourds et plus sophistiqués. Ainsi, s'il y avait une intervention d'urgence à faire, nous pourrions éventuellement le faire. Comme je vous l'ai dit avant, ce sont des interventions assez lourdes et avec du matériel très sophistiqué.

La parole n'est plus demandée et **cet article 1 est accepté à une forte majorité.**

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité moins une abstention.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité moins une abstention.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée et ce préavis est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée, dans le cadre de l'étude du PGEE, à entreprendre le curage des canalisations principales du réseau des collecteurs EU;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 735'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1437 « PGEE – curage collecteurs » et amortie par prélèvement au fonds no 928.1405 « Fonds d'épuration des eaux ».

* * * * *

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS

Interpellation de Monsieur Maximilien BERNHARD (Politique de la jeunesse)

Le quotidien 24 Heures faisait état, le 29 septembre dernier, d'un malaise au sujet de la politique de la jeunesse, problème par ailleurs ressenti à la suite de la récente assemblée générale d'AJYR. La démission subite d'un animateur de rue semble être également liée à cette problématique. De toute évidence, l'Espace Jeunes ne correspond pas aux attentes des 16-18 ans. Nos autorités ont dépensé beaucoup d'énergie et déployé passablement de moyens financiers pour mettre sur pied une politique de la jeunesse digne de ce nom, mais qui semble malheureusement être en dehors des réalités du terrain.

En vertu de l'article 58 du règlement de notre règlement, j'interpelle donc la Municipalité en lui posant les questions suivantes :

- 1) Comment a-t-on pu construire un Espace Jeunes qui ne correspond pas aux attentes des 16-18 ans ? Les ados concernés ont-ils été entendus auparavant ?
- 2) Vu la désertion d'Espace Jeunes par cette tranche d'âge, quelles mesures la Municipalité compte-t-elle prendre pour corriger le tir ?
- 3) Quelles mesures la Municipalité va-t-elle adopter pour concrétiser l'objectif de, je cite : « Mettre en œuvre une politique de la Jeunesse coordonnée et cohérente sur l'ensemble du territoire de la Ville » ?

Je remercie par avance la Municipalité de sa réponse.

Monsieur Stéphane BALET :

Je profite de prendre la parole, étant donné que j'ai une interpellation qui va dans le même sens. Je vous propose de vous la lire maintenant également.

Monsieur le Président :

J'accepte votre proposition.

Interpellation de Monsieur Stéphane BALET (Politique de la jeunesse)

Suite à un article paru récemment dans le 24 Heures, je désire interpeller la Municipalité concernant sa politique de la jeunesse.

Je trouve regrettable que si des changements importants dans le cadre de la politique de la jeunesse nécessitent une conférence de presse, le Conseil n'en soit pas informé. Ceci d'autant plus que l'écho donné par le journaliste est plutôt négatif.

Nous nous trouvons maintenant face à des réactions de la population et sommes dans l'impossibilité de répondre de manière cohérente. Cette situation contribue à créer un climat tendu autour d'un sujet par nature sensible.

L'article peu élogieux, ainsi que les remarques provenant de plusieurs sources différentes, me poussent à demander à la Municipalité de nous transmettre une communication sur ses intentions concernant la politique de la jeunesse. Je souhaite également que le plan directeur mentionné dans l'article figure dans cette communication.

Enfin, j'aimerais une réponse de la Municipalité face aux critiques avancées, notamment concernant le point mentionnant, je cite l'article : « Nous n'avons pas été concertés lors de l'élaboration de ce plan directeur dont on ne nous a même pas dévoilé les grandes lignes ».

Je souhaite qu'à l'avenir, la Municipalité mette en oeuvre tous les moyens disponibles pour favoriser la transmission des informations importantes aux Conseillers communaux. Je note d'ailleurs que la correction a déjà été faite, puisqu'on a été informé de ce que vous allez transmettre à la presse, avant la presse cette fois, et je vous en remercie.

Je vous remercie également pour les réponses que vous allez apporter à cette interpellation.

Madame la Municipale Hélène GRAND :

Merci de nous donner l'occasion de nous exprimer sur ce sujet, même s'il faut bien reconnaître que l'article cité, paru dans la presse locale, ne fera pas date dans les annales du journalisme.

Les informations que vous avez pu y lire n'ont que très peu de rapport avec la réalité et surtout avec les propos que la Municipalité a tenus lors du « point presse » informatif, organisé d'une part pour faire le bilan de la manifestation Robot 05, dont vous n'avez pas entendu parler, et d'autre part pour rendre publiques les lignes directrices de notre politique de la jeunesse.

Ces lignes directrices sont des principes généraux, définis en collaboration avec les services communaux et les partenaires extérieurs concernés. Il ne s'agit pas d'un programme d'animation, mais bien des principes fondamentaux qui permettront à tous les acteurs de donner un sens à leur propre travail.

Notre approche vise à travailler avec toutes les personnes impliquées dans la politique de la jeunesse de notre région et de notre ville, afin de ne pas seulement réagir aux problèmes qui se posent, mais aussi d'essayer de trouver des solutions qui les préviennent.

Nous ne désirons pas réinventer la roue, mais bien créer des conditions favorables à un partenariat et à une coordination de l'ensemble des acteurs concernés. Mais, vous le savez comme moi, Rome ne s'est pas construite en un jour et l'adoption d'un plan directeur relatif à la politique de la jeunesse est destinée à indiquer aux acteurs la direction à suivre, avec parfois des suggestions d'actions concrètes, mais toujours la possibilité de trouver d'autres chemins pour atteindre le même but. Un de ces premiers buts est la prévention de la consommation excessive d'alcool chez les jeunes avec toutes les conséquences qui en découlent. Vous le savez certainement, plusieurs actions ont déjà été mises sur pied, avec l'aide de spécialistes en la matière.

Les équipes d'animateurs et d'éducateurs, engagés par la Ville, sont responsables de leur propre travail et du contenu donné aux lieux d'accueil. Le Centre de loisir Espace Jeunes accueille des jeunes dans deux catégories d'âge : 12 à 16 ans et 16 ans et plus. Cependant, les horaires sont différents et la prise en charge adaptée à ces deux catégories d'âge. Des améliorations et des adaptations aux besoins réels peuvent toujours être amenées ; ce domaine est en constante évolution.

Quant au départ d'un de nos collaborateurs, il est le fait de sa propre décision de réorienter sa carrière. Il est parti dans de bonnes conditions et son poste va, nous l'espérons, bientôt être repourvu. J'ai cru comprendre que vous parliez d'un éducateur de rue, mais il ne s'agit pas d'un éducateur de rue, je tiens à le préciser ici.

En ce qui concerne le Conseil des Jeunes – je parle de l'article de presse - jugé « trop scolaire » par le journaliste, nous signalons que pour la première fois en Suisse romande, ce Conseil veut être représentatif de toutes les provenances, soit filière d'apprentis, de gymnasiens, d'écoliers et de jeunes n'appartenant à aucune de ces trois catégories, c'est-à-dire des jeunes qui ont du travail ou non, ou qui sont dans d'autres filières scolaires.

Si la première volée n'a pas concrétisé de projets en piochant dans son budget, accordé par la Commune, elle a cependant développé une foison d'idées et a mené à bien des débats fort animés. Une année scolaire est bien courte pour mener ces idées à chef et l'appel que nous lançons au journaliste et qui n'a pas été entendu et retransmis, était destiné à susciter des vocations chez les apprentis et les jeunes hors scolarité ; des places sont encore disponibles pour eux. Je précise que pour les gymnasiens, les élèves de secondaire de la neuvième année, les élections sont organisées dans leur collège et nous n'avons pas de problème pour trouver des candidats.

J'ai pris quelques notes au sujet de vos interpellations et notamment au sujet de l'Espace Jeunes qui, semble-t-il, ne serait pas adapté à la jeunesse. Il faut dire que quand on a démarré avec ce projet d'Espace Jeunes, nous avions une équipe de jeunes qui réclamaient un local, pour qui on a fait un local et qui étaient enthousiastes. Ces jeunes-là sont devenus moins jeunes et c'est une nouvelle volée de jeunes qui se retrouve derrière. Ce n'est effectivement pas qu'on ait fait un local mal adapté, mais ceux qui ont réclamé un local pendant des années sont sortis de la tranche d'âge prévue pour fréquenter ce local d'Espace Jeunes quand il a été mis à leur disposition. C'est ici un problème récurrent avec la jeunesse.

Quant aux mesures que nous allons prendre, c'est vrai que l'équipe d'animation va devoir faire preuve d'imagination pour trouver la solution qui plaira le plus à la jeunesse. Je ne peux pas forcément vous répondre ce soir et on vous répondra ultérieurement. La Municipalité a décidé ce matin même, au sujet de l'application d'une politique de la jeunesse et notre plan directeur, de vous en faire une communication et je pense que dans un envoi ultérieur, vous aurez certainement plus de détails par écrit.

Vous voudrez bien nous excuser si on ne vous a pas communiqué personnellement et plus précisément jusqu'à présent les résultats d'une discussion qui est menée depuis plusieurs mois, voire plus d'une année, au sujet de ce plan directeur de la jeunesse. Les acteurs qui sont sur le terrain ont été mis au courant du contenu du plan directeur et s'ils disent qu'ils ne le sont pas, c'est à mon avis un malentendu.

Monsieur Maximilien BERNHARD :

Je remercie Madame la Municipale de sa réponse. Je prends bonne note que certaines réponses seront données ultérieurement par voie de communication.

Cela me fait penser que j'avais interpellé la Municipalité avant l'été au sujet des actes de déprédation à la Vilette et que je suis à ce jour sans réponse. Je sais que des choses ont commencé à se faire dans cette partie de la Ville. Est-ce que la Municipalité pourrait profiter de ce débat pour nous amener quelques éléments à ce sujet ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Effectivement, tout un travail a été fait à la Vilette, Monsieur le Conseiller. Nous avons, début juillet, rencontré des habitants de la Vilette, des représentants des propriétaires, des concierges, des représentants du dicastère de Madame GRAND, ainsi que des représentants de CPO.

Ensuite de cela, tout un travail a été fait pendant trois mois. Nous nous sommes revus à fin septembre et avons fait le bilan des actions qui avaient été effectuées par les différents secteurs. Un travail se fait également en collaboration avec les habitants. Nous avons fixé une nouvelle séance de travail dans environ deux mois.

Il n'y a pas eu de communication à ce niveau, ni à celui de la presse, simplement parce que nous considérons que nous devons essayer de travailler dans un esprit calme, non polémique. Je crois qu'il n'y a pas besoin de l'éclairage des projecteurs pour faire un travail serein. C'est ce que nous essayons de faire tous ensemble et c'est un travail extrêmement intéressant, qui est sérieux et je crois que les différents acteurs sont contents du résultat qui est obtenu dans le quartier de la Vilette.

Pour ce qui est de la communication que je peux faire à ce Conseil actuellement, je vous invite à patienter et nous pourrons vous donner des renseignements par le biais d'une communication, très certainement. Il est toutefois un peu prématuré de dévoiler l'ensemble du travail effectué dans ce secteur, mais je peux vous rassurer, ce secteur n'a pas été oublié. Je vous invite aussi, Monsieur le Conseiller, bien que vous ayez déménagé du quartier, à vous rapprocher des habitants de la Vilette et à dialoguer avec eux.

Monsieur Maximilien BERNHARD :

Je remercie Monsieur le Municipal CARRARD de sa réponse. Rassurez-vous, Monsieur le Municipal, je suis toujours en contact avec ces personnes et je pensais que l'assemblée pouvait aussi profiter de savoir où en était l'état du dossier, compte tenu que je vous avais interpellé avant l'été.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Je m'excuse de revenir sur l'intervention d'avant ; je ne pensais pas qu'on allait passer directement à la suite.

J'ai été réjoui d'entendre Madame la Municipale dire son désir de collaborer avec tous ceux qui travaillent avec et pour la jeunesse. Je voulais profiter de demander où en était la proposition de skate parc qui avait été faite lors du Parlement des jeunes, par les jeunes.

Madame la Municipale Hélène GRAND :

Vous savez que le Parlement des jeunes prend lui-même des décisions et ce ne sont pas nous, les adultes, qui allons les prendre à leur place.

Très concrètement, le problème qui s'est posé par rapport à ce skate parc, au Parlement des jeunes, c'est qu'il y avait une équipe, qui venait de l'extérieur, et qui demandait qu'on leur organise un skate parc couvert. De prime abord, on n'a pas trouvé de solution. Peut-être que quelqu'un d'autre, au niveau de la Municipalité, a eu d'autres contacts à ce sujet et voudrait intervenir plus précisément... apparemment pas.

Je peux vous dire que ce projet a été abandonné par le Conseil des jeunes. On allait tout de même pas acheter une maison, faire le skate parc et encore choisir les installations à leur place !

* * * * *

Motion de Madame Chantal GUIBERT (Harmonisation des horaires scolaires et accueil parascolaire)

La problématique des horaires scolaires est très complexe dans notre Ville. En résumé, les enfants de l'école infantine et primaire commencent leur journée à 8h25 pour la terminer à 15h45 avec une grande pause à midi. Les enfants de l'école secondaire commencent à 7h35 et peuvent terminer jusqu'à 16h35, voire plus, avec des pauses variables à midi. Cela engendre un véritable casse-tête pour les parents et des journées au rythme difficile pour les enfants du secondaire principalement.

Une harmonisation des horaires pour tous les cycles serait bienvenue et permettrait une meilleure organisation pour les parents, salariés ou non, et surtout une meilleure qualité de vie pour les enfants (horaire fixe et stabilité).

Cet aménagement horaire pourrait être complété par une possibilité d'accueil dès 7h30 le matin et dès 16h l'après-midi, sur inscription et payable, selon le revenu des parents, ce qui permettrait à ces derniers de pouvoir récupérer leurs enfants après leur travail.

Après 16h, les enfants seraient sous surveillance et pourraient faire leur devoir ou toute autre activité avec encadrement dans les structures existantes (CRA, ludothèque, Broquine, bibliothèque, Croquette, médiathèque scolaire, devoirs surveillés, Espace Jeunes) avant de rentrer à la maison et pouvoir profiter de leur temps libre pour d'autres activités extrascolaires, ou encore simplement passer leurs soirées en famille.

Plusieurs villes du Canton ont déjà mis en place un horaire harmonisé, voire un accueil parascolaire total ou partiel, je cite notamment : Aigle, Bex, Blonay, Crissier, Le Mont s/Lausanne, Lutry, Montreux, Renens, La Tour de Peilz.

J'invite l'ensemble du Conseil à soutenir cette motion en la renvoyant directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

La motion de Madame la Conseillère GUIBERT est dans l'air du temps, puisque les interventions se multiplient tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal ou dans plusieurs communes de notre Canton, à ce sujet-là.

C'est vrai qu'à Yverdon-les-Bains, par rapport à d'autres communes, comme vous l'avez dit, nous sommes sans doute en déficit de structures d'accueil des élèves, que ce soit avant le début des cours, à la pause de midi ou après la fin des cours. Vous savez qu'il n'y a qu'une seule structure d'accueil, de type UAPE, qui est la Croquette et qui fonctionne depuis plusieurs années à Yverdon. Depuis l'année dernière, nous avons ouvert deux réfectoires supplémentaires, l'un au collège de Cheminet et l'autre dans l'Espace jeunes dont nous avons parlé tout à l'heure.

Ces structures sont encore modestes et pas plus tard que tout à l'heure, j'ai eu une séance avec les communes de la région pour discuter d'organisation scolaire et on sent effectivement également de ce côté-là, ce qui est assez nouveau, une pression pour que l'on crée des structures, que l'on permette aux élèves de rester à l'école ou dans des structures d'accueil à midi en particulier, afin que les parents puissent notamment travailler et ne pas avoir toujours le souci de prendre en charge leurs enfants tous les jours de la semaine.

Cette motion, comme je l'ai dit, est dans l'air du temps et elle va dans le sens de ce que nous souhaitons et je ne peux que vous inviter à y donner suite et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

La parole n'est plus demandée et **son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à l'unanimité.**

* * * * *

Question de Monsieur Jean-Marc COUSIN (Evacuations par la force des 523 requérants d'asile déboutés).

Ma question s'adresse à la Municipalité, à propos des évacuations par la force concernant le groupe des 523 requérants d'asile qui ont été déboutés abusivement. Ethiquement parlant, le rythme de ces évacuations devient indécent, et ce même dans notre région, ceci au point que l'on peut aujourd'hui parler d'un harcèlement et d'un acharnement administratif.

Sur ces faits, où en sommes-nous, et quelle serait la réaction de la direction de notre Police municipale au cas où celle-ci serait sollicitée à prendre part à ces expulsions... expulsions dont nous aurons peut-être un jour à nous expliquer.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

C'est une situation qui ne s'est pas présentée à ce jour sur Yverdon, Monsieur le Conseiller. A ma connaissance, c'est plutôt un travail qui se ferait via la Police cantonale et s'il y avait des mesures d'expulsions forcées, c'est par ce biais-là que l'ordre viendrait, et pas via les polices municipales.

Je le répète, nous ne sommes pas dans cette situation-là à Yverdon, des réflexions sont en cours, des débats doivent avoir lieu au niveau du Grand Conseil. Je n'ai pas plus d'informations que celles que vous avez pu lire dans la presse notamment et il n'y a pas d'autres ordres qui ont été donnés. Je n'ai malheureusement pas d'autres informations, mais j'essaie de vous répondre au plus près de mes connaissances.

* * * * *

Question de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER (Carte des dangers)

Je reviens avec une question que j'avais déjà posée à la Municipalité en 2002, puis en 2003 :

- Où en est notre Commune quant à l'établissement d'une carte des dangers qui, je le rappelle, catalogue les risques et les dangers naturels qui menacent le territoire communal ? Elle signale l'intensité du risque et quelles seraient les mesures à prendre pour neutraliser, voire diminuer le risque.

Cette année, des phénomènes naturels extrêmes ont surpris bien des communes, ici en Suisse aussi. Je suis persuadé que ces événements catastrophiques auront encore lieu dans le futur et sur d'autres territoires. Yverdon, en aval de la plaine de l'Orbe, occupe une position pour le moins délicate.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Cette problématique de la carte des dangers est une responsabilité du Canton et je crois savoir qu'il n'y met pas toute l'énergie souhaitée ; je me base là sur le peu de contact qu'on a concernant cette problématique.

Néanmoins, dans le cadre de réflexions sur le secteur de la plaine de l'Orbe et dans le cadre d'un projet qui s'appelle GESORBE (Gestion des eaux de la plaine de l'Orbe), on a eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises les risques que présentent les écoulements des différents cours d'eau qui rejoignent le lac, ainsi que le risque potentiel que représente la position de notre Ville à l'aval de la plaine de l'Orbe.

Ces préoccupations, nous les avons, elles ont été échangées dans le cadre de ce dossier, mais là, encore une fois, ce dossier GESORBE est semble-t-il maintenant rentré dans les tiroirs et on n'a plus entendu parler de ce dossier depuis au minimum 15 mois.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Je remercie Monsieur le Syndic de ces informations, mais je me pose quand même la question : est-ce suffisant ?

Quand on voit, à Montreux, lors d'un glissement de terrain, un Municipal dire qu'une telle carte aurait été bien utile, est-ce qu'on ne devrait pas quand même s'inquiéter, à Yverdon, à faire avancer le dossier, ou à faire déjà quelque chose de notre part ?

En tout cas, j'invite la Municipalité à mettre la pression et à se tenir au courant de ce qui se passe au niveau du Canton et je suis personnellement inquiet.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je propose peut-être, Monsieur le Conseiller, de relayer votre préoccupation auprès de nos députés, députée, qui sont dans la salle et qui pourraient rappeler cette problématique à notre Conseil d'Etat.

* * * * *

Remerciements de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (FAREAS – Problèmes quartier de la Faïencerie)

Ce n'est pas courant qu'un Municipal soit remercié publiquement, eh oui, cela arrive quand même et c'est fait ce soir, avec sincérité et conviction.

Le mercredi 28 septembre à 13h30 a eu lieu une rencontre entre la délégation municipale chargée des problèmes de la FAREAS et les habitants du quartier de la Faïencerie. Les trois délégués municipaux étaient accompagnés de six représentants de la FAREAS, d'un lieutenant de gendarmerie et d'un lieutenant de la Police municipale. Les habitants du quartier étaient au nombre de onze ; c'était équitable.

Le Municipal de la Police et des Sports, Monsieur Jean-Daniel CARRARD, a ouvert les débats à 13h30 et la séance s'est terminée une bonne heure après. Il faut retenir qu'après un large tour d'horizon des personnes mécontentes du quartier, celles-ci ont pu s'exprimer en toute liberté.

Monsieur Pierre IMHOF, directeur de la FAREAS, a apporté avec un léger sourire narquois et sans grand enthousiasme, quelques réponses. Il s'est engagé mollement à prendre en considération les nuisances causées par certains habitants de la Faïencerie 5.

C'est donc avec un mécontentement général que les onze personnes, venues présenter les doléances avec tolérance, calme, et surtout constructives, ont quitté la réunion.

Après toutes les déclarations entendues et les promesses annoncées dans cette salle, il est bien clair qu'il faut avancer à petits pas, mais ne dit-on pas : Les belles promesses rendent les fous joyeux !

Au nom des habitants « importunés » du quartier, j'adresse donc à Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD, tous nos remerciements pour son engagement, son écoute et sa compréhension devant une telle situation. Il s'est rendu compte qu'il y avait un gros problème et nous lui faisons entièrement confiance pour la suite qui sera donnée à cette situation.

Nous espérons vivement que les choses avanceront sérieusement pour que ce quartier retrouve le calme et la joie de vivre avec des habitants respectant nos us et coutumes.

Monsieur Jean-Marc COUSIN :

Si gouverner c'est prévoir, est-ce que la Municipalité peut aborder la question sur sa réaction qu'elle adopterait par rapport au sujet que j'ai débattu dans ma question d'il y a un instant.

Je serais très heureux de savoir, si le cas se présentait, quelle serait la réaction de la Municipalité face à une demande d'assistance d'intervention de la Police cantonale.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Une fois n'est pas coutume, je répondrai d'abord à Monsieur COUSIN puis, comme dans les amendements, on remonte et je répondrai à Monsieur SCHÜLÉ.

J'avais évoqué ce problème lors d'une précédente intervention. Tout d'abord, dans une affaire comme celle-là, il est clair qu'on est en présence d'êtres humains et ces gens méritent effectivement de la considération.

Nous avons demandé à la Police cantonale d'être informés, j'insiste : « d'être informés », si une telle situation venait à se présenter. Je pars du principe que, comme l'a dit Monsieur le Municipal, nous n'avons pas eu d'informations sur ces éventualités, celles-ci ne se présentent pas en tout cas sur notre territoire.

Ensuite de cela, nous l'avons vu dans le cadre des développements importants liés à affaire, que cette problématique est extrêmement complexe sur le plan juridique. Je crois qu'il y a à chaque cas un contexte, une situation juridique, à y perdre son latin, si vous me permettez l'expression ; on se rend compte, dans ce genre de situation, qu'au niveau des communes, on est bien démuné pour se positionner sur le plan légal. J'avais aussi dit, lors d'interventions l'hiver dernier, que les élus sont là et se sont engagés à respecter les lois et les dispositions légales.

Je ne peux pas prendre position ce soir sans consulter mes collègues sur votre question, mais il est évident que chaque cas serait analysé au plus près de notre conscience, au plus près de la conscience des Municipaux et surtout, on insisterait pour être parfaitement documenté sur chaque cas qui pourrait se présenter sur notre territoire.

Je réponds maintenant à l'intervention de Monsieur le Conseiller SCHÜLÉ.

J'aimerais effectivement lui dire que dans le cadre des contacts que nous avons eu avec le Conseil d'Etat, notamment en juillet dernier, nous avons bien évidemment mis au point avec celui-ci les conditions à respecter dans le cadre de l'hébergement des personnes frappées de non-entrée en matière sur le site des Casernes. Force est de constater que les choses se passent tout à fait normalement, étant donné que le Conseil d'Etat a pris des mesures pour sécuriser les lieux et ces mesures répondent tout à fait aux attentes.

Parallèlement, vous vous en souvenez, Monsieur le Conseiller TROYON avait déposé une motion concernant le problème rencontré notamment dans le quartier de la Faïencerie. Il y a d'autres quartiers, en ville, où des requérants d'asile sont hébergés et, force est de constater que dans deux de ces quartiers, les problèmes n'existent pas, les choses se passent bien.

Ce qui avait été négocié avec le Conseil d'Etat, c'était que celui-ci demande à la FAREAS de mettre en œuvre des mesures fermes et adéquates pour permettre de répondre aux soucis manifestés par la population d'Yverdon-les-Bains et formulés dans la motion de Monsieur TROYON.

Dans le cadre des contacts que nous avons régulièrement avec la FAREAS, par le biais de la délégation municipale, nous avons constaté que si des mesures sont réellement prises, elles ne satisfont pas, à l'heure actuelle, les attentes ni de votre Municipalité, ni des gens du quartier. Dans ce domaine, c'est une affaire de mesures, de doigté, et parmi ces mesures, on pourrait imaginer que des réunions soient provoquées par la FAREAS, entre les résidents et les habitants du quartier. Apprendre à se connaître, partager un peu les préoccupations réciproques, entendre les habitants du quartier dire par exemple qu'ils souhaitent pouvoir dormir à des heures décentes, mais peut-être entendre aussi les attentes des requérants d'asile sur leur souhait de pouvoir collaborer, discuter avec les voisins, tout cela est quelque chose qui me paraît nécessaire.

Je crois qu'on ne va pas jouer plus longtemps au chat et à la souris avec la FAREAS. On n'est pas satisfait, mais ce n'est pas une raison pour baisser les bras. La Municipalité, comme le lui avait d'ailleurs proposé Monsieur le Conseiller d'Etat MERMOUD, a demandé un nouveau rendez-vous avec celui-ci, afin de pouvoir discuter au plus haut niveau, et pouvoir relayer les attentes de la Municipalité et par là des habitants du quartier.

Il y a une réelle volonté des autorités d'avancer dans ce dossier, construit pour que les habitants du quartier trouvent une certaine sérénité et aient du plaisir à coexister. Je le confirme, un rendez-vous a été pris d'ici une dizaine de jour et nous allons avancer sereinement dans ce dossier.

* * * * *

Question de Monsieur Raoul IBANEZ (Vente d'actions CVE – Energies renouvelables)

J'apprends avec beaucoup de plaisir par la Communication qui vient d'être faite en début de séance que la ville d'Yverdon a rejoint un groupe pour vendre des actions de la CVE, pour que cela puisse rester en mains publiques. On pourra ainsi défendre le Service public et je suis très content, puisque vous me rejoignez là dans mon idée.

Tout à l'heure, il y a aussi eu le préavis no 28 dans lequel les critères définis pour affecter cet argent n'étaient pas très clairs, puisqu'il y avait eu un avenant à l'époque disant qu'on autorisait la Commune à vendre ces actions et que cet argent devrait être affecté à un fonds pour les énergies renouvelables. Dans ce sens, les critères étaient tout à fait clairs et tout à l'heure, il me semblait que vous évoquiez que les critères n'étaient pas clairs.

Ceci dit, mes questions sont les suivantes, puisque je vois, dans ce préavis no 28, que des ventes d'actions ont déjà eu lieu, que ces ventes ont été faites avant ce soir, ce qui veut dire qu'elles n'ont par forcément été vendues à ce groupe :

- Est-ce que vous avez vendu à ce groupe ?
- Quelle est la quantité d'actions que vous avez vendues ?
- Quel est le produit de ces ventes ?
- Est-ce que vous avez déjà des projets pour affecter cet argent qui résulte de ce produit ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Monsieur le Conseiller Raoul IBANEZ, nous avons effectivement informé votre Conseil, dans le cadre d'un préavis, du fait que les actions avaient été vendues, le montant réuni était de l'ordre d'environ Fr. 3'500'000.-, et que nous avons donc vendu des actions au porteur. Cette opération est terminée et nous allons charger la Banque Cantonale Vaudoise de procéder à cette vente. Nous ne connaissons pas les acheteurs et c'est effectivement une interrogation, mais c'est une transaction qui nous échappe à ce stade.

Ces actions sont donc vendues, le fonds est doté et on sait dans quel but. Il faut simplement fixer quelques règles, quelques critères, pour ne pas se trouver dans la situation que nous avons vécue tout à l'heure avec le préavis sur Mauborget.

* * * * *

Monsieur le Président :

Y a-t-il d'autres interventions de la part des Conseillers ? Cela ne semble pas être le cas. La Municipalité a-t-elle des réponses à apporter à ce Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Monsieur le Président.

Monsieur le Président :

Si plus personne ne demande la parole, nous arrivons ainsi au terme de notre ordre du jour. Je vous remercie de votre participation et remercie également le public pour son assiduité.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 3 novembre. Il est 22h20 et je lève la séance en vous souhaitant une bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Cédric PILLONEL

Claudine RIEBEN

Président

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 octobre 2005

	Pages
1. Appel	303
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1 ^{er} septembre 2005	304
3. Assermentations.....	304
4. Communications du Président.....	305
5. Communications de la Municipalité	306
6. Préavis no 25/05 concernant l'octroi d'une subvention communale extraordinaire de Fr. 390'000.- pour l'Association Tom Pouce suite à l'ouverture de la garderie « Les Goélands ». (Monsieur Jean-Claude RUCHET, rapporteur).....	309
7. Préavis no 26/05 concernant l'adoption d'un nouveau règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la commune d'Yverdon-les-Bains (Monsieur Christian PAULI, rapporteur).	315
8. Préavis no 27/05 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 3'083'000.- pour la réalisation des étapes B et E du plan directeur du réseau d'électricité (alimentation HT-MT), des étapes 8 et 9 du même plan (distribution MT) et pour l'introduction de la télégestion du réseau HT-MT. (Monsieur Jean-David CHAPUIS, rapporteur).....	317
9. Préavis no 30/05 concernant 19 demandes de naturalisation présentées par Mesdemoiselles, Mesdames et Messieurs : Thierry CARBONELL, Ivo DAIDZIC, Febronia Di BERNARDO, Muriz DJURDJEVIC, Minela HODZIC, Jela JURKIK, Marie Gilberte MARCELLO, Senada MEMEDOVA, Selmira MUMINOVIC, Roline NKUNGA, Hélène Caroline PERCEVAL, Pirianga RAVEENDRAN, Emina SABIC, Tony Stéphane SCHIRINZI, Senad SELIMOVIC, Ramiz SHANOUDA, Slobodanka STOJANOVIC, Meldisa TALOVIC, Mersudin TALOVIC. (Madame Marceline MILLIoud, Présidente de la Commission des naturalisations, rapportrice)	318
10. Préavis no 28/05 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 294'000.- pour la remise à neuf des installations de chauffage de la colonie de vacances de Mauborget. (Madame Irène KELLER, rapportrice).....	321
11. Préavis no 29/05 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 735'000.- pour le curage des canalisations principales du réseau des collecteurs EU. (Monsieur Guy ANGELOZ, rapporteur)	325

12. Propositions individuelles et interpellations	328
<i>Interpellation de Monsieur Maximilien BERNHARD (Politique de la jeunesse)...</i>	328
<i>Interpellation de Monsieur Stéphane BALET (Politique de la jeunesse)</i>	328
<i>Motion de Madame Chantal GUIBERT (Harmonisation des horaires scolaires et accueil parascolaire)</i>	333
<i>Question de Monsieur Jean-Marc COUSIN (Evacuations par la force des 523 requérants d'asile déboutés).....</i>	334
<i>Question de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER (Carte des dangers).....</i>	335
<i>Remerciements de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (FAREAS – Problèmes quartier de la Faïencerie)</i>	336
<i>Question de Monsieur Raoul IBANEZ (Vente d'actions CVE – Energies renouvelables)</i>	339

<http://www.yverdon-les-bains.ch/>

Les procès-verbaux sont disponibles sur ce site
(Chemin d'accès : Autorités - Conseil communal – Décisions, archives des décisions)